

PROCÉDURE ET MODALITÉS D'ACCUEIL DES PSH

1

Prise de connaissance du handicap
d'un futur stagiaire par appel
téléphonique ou mail auprès de notre
réfèrent handicap

2

Information par le réfèrent handicap
des équipes
(formateurs/administratives) de
l'accueil d'un stagiaire en situation
de handicap à l'envoi de la
convocation

3

Établissement d'une fiche de
suivi des actions à mettre en
place en fonction des
prescriptions

4

Mise en oeuvre des actions par les
équipes (formateurs/administratifs) et
vérification de leur bonne mise en
oeuvre par le réfèrent handicap

5

Accueil physique
personnalisé du stagiaire
handicapé par le réfèrent
handicap.

6

Vérification par le réfèrent handicap du
bon déroulement de la formation et des
actions correctives à prendre si
nécessaire

7

Contrôle des bonnes
conditions de départ du
stagiaire handicapé à chaque
fin de séquence de formation

8

Remise d'un questionnaire
d'évaluation spécifique au
stagiaire handicapé en
formation

NOTRE RÉFÉRENT HANDICAP :

Adeline Laurent - adeline.laurent@alcrh.com

Ses missions :

- favoriser l'insertion et l'intégration des personnes en situation de handicap en formation
- s'appuyer sur un réseau de partenaires experts pour adapter nos prestations et équipements
- être force de proposition pour le développement de l'insertion des personnes en situation de handicap en repérant les problématiques et les axes d'amélioration

Acteurs principaux dans l'accompagnement et le financement du handicap :

- l'AGEFIPH, association de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, elle est en charge de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé - www.agefiph.fr/grand-est
- le FIFPHPF, fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, il recouvre les contributions financières versées par les employeurs publics soumis à l'obligation d'emploi des personnes handicapées - www.fifphpf.fr
- la MDPH, maisons départementales des Handicapés, elle facilite les démarches des personnes en situation de handicap, de leur famille et de toute autre personne - www.mdpf.meurthe-et-moselle.fr